**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L’ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

## DOSSIER PEDAGOGIQUE

## UNITE D'ENSEIGNEMENT

**ORGANISATION ET GESTION**

**D’EVENEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS**

**ENSEIGNEMENTSUPERIEUR DE TYPE COURT**

Domaine : sciences économiques et de gestion

|  |
| --- |
| **CODE : 74 31 56 U32 D1** |
|  |
| **CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 708**  **DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX** |

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 15 mai 2017,**

**sur avis conforme du Conseil général**

|  |
| --- |
| **ORGANISATION ET GESTION D’EVENEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS**  **enseignement superieur de type court** |

1. **FINALITES DE L’UNITE D'ENSEIGNEMENT**
   1. **Finalités générales**

Conformément à l’article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

* concourir à l’épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
* répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l’enseignement et d’une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**1.2. Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l’étudiant, dans le cadre du tourisme et des loisirs :

* d’appréhender les techniques de créativité ;
* de réaliser, de manière autonome et en groupe, un projet événementiel touristique ou de loisirs et sa communication médias.

1. **CAPACITES PREALABLES REQUISES**
   1. **Capacités**

*A partir d’une situation décrivant une activité touristique ou de loisirs régionale ou locale et les particularités du marché,*

* analyser les ressources et l’offre ;
* évaluer l’adéquation de l’offre avec les publics visés ;
* élaborer des éléments d’un plan marketing intégrant les spécificités de la clientèle touristique et les particularités du marché, en justifiant ses choix ;

*à partir de cas concernant des pratiques touristiques,*

* identifier les déterminants sociaux et culturels de ces pratiques ;
* caractériser les mécanismes de diffusion culturelle de ces pratiques.
  1. **Titre pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l’unité d'enseignement "Aspects économiques et sociaux du tourisme et des loisirs" - code 743153 U32 D1.

* 1. **Condition particulière**

Etre inscrit dans l'unité d'enseignement "Techniques de communication" –   
code 743161 U32 D1.

1. **ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite**, **l’étudiant sera capable,**

*à partir d’une situation issue de la vie professionnelle dans le domaine du tourisme et des loisirs,*

*fournie par le chargé de cours,*

* d’exploiter une technique de créativité pertinente ;
* de réaliser, de manière autonome et en groupe, un projet événementiel et sa communication médias ;
* de défendre oralement et par écrit la réalisation du projet en l’argumentant, en justifiant ses choix et en faisant preuve de sa capacité à réfléchir sur ses pratiques.

**Pour la détermination du degré de maîtrise,** il sera tenu compte des critères suivants :

* le degré d’autonomie atteint,
* le degré de pertinence des choix opérés pour la réalisation des objectifs,
* le niveau de qualité de l’argumentation,
* le niveau de précision et de clarté dans l'emploi des termes techniques,
* la capacité à l’auto-évaluation.

1. **PROGRAMME**

l’étudiant sera capable :

**4.1. Atelier de techniques de créativité et de gestion de projets**

*face à des situations issues de la vie professionnelle faisant appel à la créativité dans le domaine du tourisme et des loisirs,*

* d’analyser des techniques de créativité telles que :
* les six chapeaux de la réflexion,
* le brainstorming,
* le mindmapping,
* la pause créative,
* le challenge,
* … ;
* d’identifier les avantages et inconvénients des techniques de créativité en fonction des situations présentées ;
* d’appréhender les éléments relatifs à la structuration et au fonctionnement d’un groupe de travail ;
* d’appliquer des techniques de créativité, en groupe et de manière individuelle, dans le cadre d’une production méthodique d’idées ou de concepts ;
* d’appréhender l’organisation générale d’un projet, ses différentes étapes, les connaissances, compétences, outils et techniques à appliquer, les contraintes essentielles (coût, délai, …) ;
* d’analyser les phases successives de la réalisation d’un projet ;
* d’acquérir des méthodes et outils de la gestion de projet.

**4.2. Notions de relations publiques médias**

*Face à des situations issues de la vie professionnelle mettant en œuvre les pratiques relationnelles avec les médias*

* d’identifier les composantes du paysage médiatique belge ;
* d’en analyser succinctement la segmentation, en termes de cibles ;
* d’identifier le rôle de la presse dans l’information des activités du secteur du tourisme et des loisirs ;
* de mettre en œuvre des techniques de relations médias, dans le respect des impératifs liés à l’écriture communicationnelle :
* le communiqué de presse,
* le dossier de presse,
* la conférence de presse,
* la e-communication.

**4.3. Atelier d'organisation d’activités et d’évènements**

* d’élaborer, d'organiser et de réaliser, de manière autonome et en groupe, un projet événementiel (de la conception à l’évaluation) dans le domaine du tourisme et des loisirs en :
* initiant la démarche réflexive globale : analyse de la situation de départ, formulation des objectifs, recherche du public-cible,
* analysant les contraintes éventuelles à respecter : budget, plannings, assurances, autorisations … ,
* effectuant les démarches légales et administratives nécessaires,
* élaborant les plans d’action et de communication,
* concevant des supports d’information adaptés (feuillets, brochures, Internet…),
* mettant en place de relations presse en justifiant ses choix,
* recherchant, si nécessaire, des sponsors ;
* évaluant de manière globale la réalisation du projet,
* proposant des pistes d’évolution du projet ;
* de créer et de gérer un portfolio individuel en lien avec le projet ;
* de présenter et de défendre oralement le projet en l’argumentant, en justifiant ses choix et en faisant preuve de sa capacité à réfléchir sur ses pratiques.

1. **CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L’expert devra justifier de compétences particulières issues d’une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

1. **CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

1. **HORAIRE MINIMUM DE L’UNITE D'ENSEIGNEMENT**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **7.1. Dénomination des cours** | **Classement** | Code U | **Nombre de périodes** |
| Atelier de techniques de créativité et de gestion de projets | CT | S | 40 |
| Notions de relations publiques médias | CT | B | 16 |
| Atelier d’organisation d’activités et d’évènements | CT | S | 40 |
| **7.2. Part d’autonomie** |  | P | 24 |
| **Total des périodes** |  |  | **120** |